

ARGUMENTS DE LA LIBRE PENSÉE

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
MAI 2024 - FLORÉAL CCXXXII

28

VADE-MECUM LAÏCITÉ : UNE INTRUSION DANS L'ÉCOLE AU NOM DES OBSCURES VALEURS DE LA MACRONIE



Les Éditions de la Libre Pensée





dessin en couverture par Aurel
(publié dans *Le Monde* du 13 juin 2018)

La loi du 15 mars 2004 « *encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics* » fête cette année ses vingt ans. C'est un bel âge pour revenir sur les changements qu'elle a apporté à la **laïcité scolaire**, mais aussi à la **laïcité** tout court... Rappelons qu'avant cette date, la neutralité et le devoir de réserve en matière d'affichage des convictions religieuses, idéologiques ou politiques n'étaient exigibles que des seuls fonctionnaires représentant l'**État laïque**, qui seul se devait de rester neutre et impartial.

La loi a donc étendu de manière inédite l'obligation de neutralité aux usagers de l'un des principaux services publics, **l'École de la République** (à l'exclusion toutefois des écoles privées sous contrat d'association avec l'État qui, depuis la **loi Debré de 1959**, participent pourtant du service public de l'enseignement).

En dépit de cette inflexion majeure dans la doctrine laïque française depuis la **loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905**, qui dans son premier article définissait d'abord et de manière très ferme la mission impérative de l'État dans la défense de la **liberté de conscience** de tous ses citoyens, la loi a été accueillie très positivement par tous les acteurs qui l'ont portée. Axée sur l'interdiction des signes religieux ostensibles, assimilés à des actes de prosélytisme en eux-mêmes, elle a inauguré et justifié une **police du vêtement** pourtant rejetée jusque-là par les pères fondateurs de la laïcité française.

Vingt ans après, a-t-elle réellement contribué à pacifier les choses ? Rien n'est moins sûr lorsque l'on voit la récurrence des affaires politico-médiatiques à propos des vêtements « *religieux* » (essentiellement **musulmans** et **féminins**) qui se sont succédé depuis, tant à l'École qu'à ses marges. L'apparition successive des hidjabs, des burqas, des burquinis, et tout récemment des abayas dans l'espace public et au sein même de l'École a mis à mal une lecture enchantée de l'effectivité réelle de cette loi. Et pourtant les acteurs de l'École, en particulier ceux qui se succèdent à la tête du ministère de l'Éducation nationale, s'acharnent à en promouvoir son urgente nécessité, en développant toutes sortes d'outils a posteriori chargés de préciser et de durcir les modalités de son application, trop souvent contestée selon eux au sein même des établissements scolaires.

Il en est ainsi du **Vade-mecum de la laïcité**, constamment enrichi par les différents ministères sous l'autorité d'un **Conseil des sages de la laïcité** discrétionnaire et composé à la mesure de la volonté politique de ces derniers. La création d'un **délit d'atteinte à la laïcité** aussi vague que fourre-tout, la transformation de la mission de l'École, du développement de l'esprit critique de jeunes cerveaux en construction à la recherche d'une uniformisation culturelle et patriotique, l'exaltation de valeurs de la République jamais précisément définies, mais devant s'imposer aux élèves y compris sous la contrainte, ont accompagné l'application de la loi tout en contribuant à l'infléchir dans un sens toujours plus directif.

Alors que cette dernière précisait bien les deux volets successifs à respecter dans sa mise en œuvre : un dialogue ouvert avec les élèves et leurs familles avant toute mesure pénalisante, l'aspect uniquement répressif s'est bien souvent substitué à toute mise en œuvre de nature plus pédagogique. Et c'est bien ce que reflète le **vade-mecum** et ses variations successives, qui prend de plus en plus l'allure d'un véritable **Règlement intérieur** avec des incohérences conceptuelles jamais relevées. Le plus grave est surtout qu'**il fait de la laïcité un véritable instrument de coercition sociale** alors qu'elle avait été originellement pensée comme un instrument de préservation de la liberté individuelle...

Il faut donc saluer ici l'initiative de la **Libre Pensée** consistant à dénoncer inlassablement les incohérences et les dérives manifestes de la politique de laïcité scolaire menée depuis une trentaine d'années maintenant. Discriminatoire, elle s'obnubile sur les usages culturels ou religieux d'une minorité en laissant sous silence de nombreuses dérives pourtant relevées dans **l'enseignement confessionnel majoritaire**. De plus en plus autoritaire et dogmatique, elle s'apparente à une sorte de **religion civile républicaine** imposable à tous, mais surtout à certains, les **musulmans** de notre pays...

Cette politique continue, beaucoup plus idéologique que ce que ses penseurs veulent nous faire croire, se fait de plus au mépris du respect du pluralisme et des débats contradictoires, pourtant nécessaires à la construction d'une vraie citoyenneté et, de ce fait, inhérent au projet démocratique.

Enfin, dans sa tournure de plus en plus réglementaire, elle contribue à dénaturer gravement le principe libéral et intégratif de la laïcité, qui devrait rester ce **beau principe de liberté**, celle-ci devant être également et réellement partagée par toutes et tous dans une société devenue irrémédiablement plurielle.

Valentine Zuber, Historienne



ERRARE HUMANUM EST, SED VADEMECUM DIABOLICUM

7

Le **Ministère de l'Éducation Nationale** (MEN) a édité, à destination de la « *communauté éducative* » un **vade-mecum** intitulé « **La Laïcité à l'École** ». **La Libre Pensée** a pris le temps nécessaire pour l'étudier, l'analyser et donner son point de vue. Nous le faisons en deux étapes, d'abord une analyse que nous voulons détaillée et ensuite un propos sur ce que nous en pensons. En quelque sorte, d'abord la **Preuve**, puis après le **Concept**. Trop souvent, on voit des concepts apparaître avant les preuves, ce qui est le propre du dogmatisme le plus étroit.

S'il fallait résumer ce **vade-mecum**, un seul mot suffirait : **Répression**. Le terme « *procédure disciplinaire systématique* » est constamment avancé et cité quasiment dans tous les chapitres. Ce document est donc un instrument pour réprimer ce qui est appelé « *infraction à la Laïcité* », sans jamais s'étendre vraiment sur le contenu de celle-ci. En clair, on comprend que ce qui est visé est **EXPLICITEMENT** les **foulards islamiques**, les **abayas** et autres vêtements et signes musulmans. C'est la préoccupation majeure, le reste n'est que décorum, la cible est désignée, l'arme est fournie.

Quel dommage, alors que dans la confusion médiatique, l'instrumentalisation politique actuelle, les personnels attendent une mise au point précise sur le principe politique de laïcité. Ce **vade-mecum** évolue au gré des changements de ministres : on s'attendait pourtant à plus de stabilité s'agissant de principes ! L'accent mis sur l'interprétation discriminante de la loi de 2004 va même parfois à l'encontre de la **loi de 1905**.

La **loi de 2004** insiste sur une phase de dialogue entre l'institution et les élèves arborant des signes religieux ostensibles. Celle-ci est censée permettre une pédagogie de la laïcité et permettre aux élèves de comprendre la différence entre les signes discrets – autorisés – et les signes ostensibles ainsi que les provocations systématiques.

Or, autre chose frappante, s'il faut bien parler de « *dialogue* » avant la répression, on voit bien que c'est purement formel, un passage obligé que l'on souhaite le plus bref possible, pour la forme, et surtout sortir la matraque « *systématiquement* » pour frapper les récalcitrants. Aucune méthode, ni conseil, ni suggestion pour engager le dialogue avec l'élève « *à problème* ».

On attendait d'un **vade-mecum** qu'il donne des clés pédagogiques, qu'il permette aux professionnels de saisir l'esprit de la laïcité et de savoir le faire partager. Or il n'y a aucune suggestion pédagogique réelle pour régler le problème, si problème il y a. C'est là que l'on voit clairement que l'objectif est la répression pour faire du chiffre, comme dans les commissariats de police du temps de **Sarkozy** et consorts. Le règlement des problèmes n'est pas l'objectif, l'objectif est de réprimer et que cela se sache, comme un gage donné à **l'extrême-droite raciste et xénophobe**.

Nous avons choisi de faire une troisième partie dans cet **Arguments** en y publiant une recension consécutive, initialement destinée à **La Raison**, mensuel de la Libre Pensée, de l'excellent ouvrage **Laïcité, discriminations, racisme, les professionnels de l'éducation à l'épreuve**, sous la direction de **Françoise Lanthéaume et Sébastien Urbanski**.

À l'inverse de ce manuel de répression vademecum, il montre tout l'effort pédagogique des enseignants et des personnels de l'**Éducation nationale** pour « *refroidir* » les tensions, régler les problèmes, véritablement dialoguer et ne sanctionner que très rarement. C'est sans doute cette « *résistance passive* » du corps enseignant qui justifie un tel **Manuel de répression** pour discipliner les consciences et les comportements des enseignants et des personnels.

Loin de vouloir « *refroidir* » les tensions, le **MEN**, sous la pression gouvernementale, ne vise qu'à échauffer les esprits et susciter les conflits. C'est un **Manuel de guerre religieuse anti-musulmans** pour complaire à l'**extrême-droite**, la faire monter électoralement et se présenter ensuite, dans une manœuvre dérisoire, comme **LE** « rempart ». Et ce sont les élèves, le personnel, et l'**École publique laïque** qui paieront les pots cassés.

Cela commence par une présentation du **ministre Attal** qui présente d'abord la **Laïcité** comme « *une profession de foi* » (cela commence mal !), mais qui « *ne suffit pas* ». Utilisant de manière odieuse l'assassinat de deux enseignants, l'objectif est clair, la répression anti-musulmane ; les deux cas cités, eux, se suffisent à eux-mêmes.



Il y a une logorrhée pseudo-philosophique qui explique clairement que **la Laïcité, ce sont d'abord des interdits**, alors que celle-ci permet la plus grande des libertés : la **Liberté de conscience**. Visiblement le Ministre n'en a jamais entendu parler. Tout le **vade-mecum** ne peut avoir comme résultat, avec ces notions d'interdits répétés, qu'à dégoûter tout jeune d'être partisan de la **Laïcité**. Tel semble être l'objectif poursuivi pour justifier la répression.

Autre dimension pernicieuse dans ce document, les **atteintes à la Laïcité** ne peuvent être que religieuses, jamais économiques, politiques, commerciales, **militaires**. Il s'agit donc bien d'un choix partisan et nullement objectif.



Notons aussi que cet emprunt au vocabulaire religieux est loin d'être le seul dans ce livret. Page 84, on lit : « *L'arrêté du 1^{er} juillet 2013 prévoit que les enseignants, dont la mission première est d'instruire et d'éduquer, préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et **la recherche du bien commun**, en excluant toute discrimination* ».

Le « **bien commun** » est tout droit issu, comme le « **principe de subsidiarité** », de la **Doctrine catholique**. La République démocratique, laïque et sociale ne parle pas du « *bien commun* », mais de l'**Intérêt général**. Le « *bien commun* », c'est la société organiciste, en clair le **Corporatisme**. Le choix d'un vocabulaire n'est jamais neutre.

Dans son introduction, **Dominique Schnapper**, présidente du **Conseil ministériel des Sages** – Conseil qui n'a jamais répondu aux demandes de la **Libre Pensée** pour agir sur des cas concrets en défense de la Laïcité, mais qui consacre tous ses efforts à chasse aux musulmans – nous sert une logomachie sur « **les valeurs et principes** » de la **République**. Nous traitons de cette question dans la deuxième partie « **Concept** ». Bien entendu, on a droit aussi à « *l'apprentissage de la citoyenneté* », que personne ne peut définir.

Sur un air martial, **Madame Schnapper** entonne les **Trompettes de la Renommée** en déclarant que « *Les lois, comme les décrets et les circulaires ministérielles s'imposent à tous et ne peuvent faire l'objet d'aucune négociation tendant à les aménager* ». Si elle savait de quoi elle parlait, notamment en lisant les trois ouvrages de **Jean Baubérot** sur la **loi de 1905**, elle saurait que c'est loin d'être aussi simple. Toute la pédagogie républicaine est justement dans le dialogue et les interprétations possibles. « *Dura lex, sed lex* », c'est bon dans les discours de banquets en buvant dans du *Duralex*, mais la vie est souvent plus compliquée qu'« *en rang par deux, je ne veux voir qu'une tête* ».

Mais cela sert d'entrée en matière pour ce **Manuel de la Répression**.

Elle ne manque pas de cynisme quand elle cite les circulaires de **Jean Zay** de 1936-1937 qui ont assuré la paix religieuse dans les écoles publiques laïques, mais qui ont été abrogées par **la loi d'orientation du 10 juillet 1989 de Lionel Jospin** et son article 10 qui est la source de tous les problèmes que nous pouvons connaître aujourd'hui sur les signes religieux. Il faut oser et elle ose, et c'est, selon la formule audiardesque bien connue, à cela qu'on la reconnaît.



On verra plus loin la complexité de la situation : les enseignants, les personnels n'ont pas le droit d'expression, puisqu'ils sont soumis au principe de neutralité, mais pas les élèves.

Par bien des aspects les mesures proposées négligent ce second principe s'agissant des élèves, et la neutralité des fonctionnaires en matière de conviction religieuse découlant de l'**article 2 de la loi de 1905** se transforme en dogme inaltérable.

Imagine-t-on un professeur de philosophie qui interdise tout examen critique des notions de laïcité ou de République, alors même qu'une partie des auteurs au programme de philosophie sont connus pour leurs préventions à l'égard de la démocratie, quand **certains opposent la loi de dieu à celle des hommes**, ou invitent à rejeter catégoriquement l'athéisme.

Page 42, on trouve ceci qui doit être une véritable prise de tête : « *La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions. La construction de l'esprit critique est essentielle pour amener les élèves à s'informer et évaluer l'information, interpréter et confronter les interprétations dans une attitude réflexive qui accepte le débat et le pluralisme. Cet état d'esprit requiert la prise de conscience que l'esprit critique n'est jamais acquis : c'est une démarche intellectuelle à construire* ». Le Doliprane est-il fourni avec ?

Page 43 : « *L'enseignant rappelle à la classe les exigences de sa position d'agent public pour aborder ces sujets. Son devoir de stricte neutralité lui impose notamment de ne manifester aucune opinion ou conviction politique ou religieuse et lui interdit tout prosélytisme. Comme pour les autres savoirs, il ne s'agit pour l'enseignant ni de conduire un discours moralisateur, ni de favoriser une approche émotionnelle, mais d'examiner les faits pour construire des savoirs. Anticiper la réaction émotionnelle des élèves peut les préparer à comparer les différentes sources et la diversité des points de vue sur la question. Il importe de leur faire exercer leur esprit critique.* »

Page 44, c'est la quadrature du cercle. On voit dans ce **vade-mecum** que tout manquement à la Laïcité (propos, attitude, vêtement, signe) doit être SYSTEMATI-QUEMENT suivi d'une procédure disciplinaire pour sanctionner.

Mais on lit : « *analyser la portée de la contestation. Toute objection des élèves n'est pas nécessairement une contestation de l'autorité du professeur ou d'un enseignement. **Les élèves sont en cours de construction** ; ils expriment souvent leur point de vue sous la forme du préjugé ou de la croyance.* » Pourquoi alors sanctionner pour des propos, des attitudes, des signes, quelqu'un qui se cherche et qui « *est en cours de construction* ». C'est de la **pédagogie** cela ? Cela rappelle fâcheusement le mode éducatif de **Yavhé** : c'est lui qui crée le péché, il laisse Adam et Eve tomber dedans, alors qu'il pouvait les empêcher, il les laisse faire et les punit ensuite pour l'éternité et l'**Humanité** avec. Et une méthode identique porterait le nom de **Laïcité** ? C'est se moquer du monde.

En page 7, sont mentionnées les quatre rubriques (élèves, personnels, parents d'élèves, intervenants extérieurs) pour lesquelles il y a des fiches techniques sur des problèmes de laïcité, mais n'y figurent curieusement pas les programmes scolaires et les locaux. Restrictions mentales ? La leçon laudatrice ministérielle est ainsi donnée par un gouvernement qui ne brille guère par son respect de la Laïcité et contre lequel la **Libre Pensée** porte plainte auprès du **Conseil d'État** pour « *manquement d'actions en défense de la Laïcité* ».

En page 10, l'annonce que les atteintes à la Laïcité sont « *punies de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe* » (loi du 26 juillet 2019), vise sans doute à détendre l'atmosphère dans les locaux scolaires. Réprimer toujours, il en restera bien quelque chose.

Puis en page 12, commence la litanie sur les **signes ostensibles ou ostentatoires**, comique de situation créé par la **loi de 2004**. Ou commence l'ostentatoire et ou finit l'ostensible ? Jacques Chirac avait dit « *un crucifix manifestation de grande taille* » ; venant d'un grand échelas, cela laisse rêveur. Comme je l'avais indiqué en 2004, 10 cm, c'est ostensible pour un élève de 1,80 m, mais ostentatoire pour un élève de 1,30m. Nous aurions là un beau sujet de Certificat d'étude à l'ancienne : sachant que vous avez affaire à un crucifix de 15 cm, à partir de quelle taille de l'élève cela devient ostentatoire ?

Cela m'a valu aussi une passe d'arme vigoureuse avec **la Réaction faite René Rémond** lors de notre audition devant la **Commission Stasi**, prélude de la **loi de 2004**. Je lui avais posé la question : si un élève vient avec un pin's nazi avec la **croix gammée**, vous allez discuter de la taille du pin's ou du symbole ? Dans une rage folle, il m'avait agressé en me disant : « *Je vous vois venir, vous allez confondre la **croix gammée** et la **croix chrétienne*** ». Ben oui. J'ai failli finir sur un bûcher, il faut dire que l'année précédente, **Costa-Gavras** avait sorti son film **Amen** où l'on voyait les deux croix mélangées sur l'affiche. Le même **René Rémond** qui avait terminé son livre sur « **L'anticléricalisme en France** » en disant que c'en était fini des anticléricaux, et qu'il avait dû, après la manifestation de la **Libre Pensée** et du **CLIL** en 1995 pour le 90^e anniversaire de la loi de 1905 faire un rectificatif énervé dans la revue **Études des Jésuites** en déclarant en substance : « *Les revoilà !* » et cela n'avait pas l'air de lui faire plaisir de nous revoir.

En page 13, les recensions des atteintes « *graves* » à la Laïcité se résument au port de signes et vêtements religieux (devinez lesquels), mais jamais à la **loi Debré**, les autres lois antilaïques ou la **Hanoucca** à l'École.

En page 17, on a droit aussi à la « **Journée officielle du 9 décembre** ». Rappelons la position de la **Libre Pensée** : les « *journées officielles* » sont des tartes à la crème. La **Laïcité** n'a pas besoin de journée officielle, mais de mesures visant à la défendre concrètement. Le reste est du cinéma médiatique, et ce n'est pas une journée par an qu'il faut la défendre, mais tous les jours. Ce que s'abstient bien de faire ce gouvernement qui la bafoue tous les jours. Il vaudrait mieux en ce sens encourager une plus grande attention à la connaissance de la **loi de 1905** et à l'**histoire de la laïcité** dans le cadre des formations des professionnels.

En page 47, on a droit aussi aux **Journées commémoratives officielles** auxquelles les élèves sont contraints de participer. C'est l'ingérence du « *politique* » dans le sanctuaire de l'**École publique** par la mise en œuvre d'une véritable **idéologie d'État**. On sait que le résultat de tout cela est parfois l'apparition d'incidents, mais quand on fait intervenir l'extérieur politique, on ne peut guère s'attendre à autre chose. À une provocation répond une autre provocation. Les enseignants d'histoire et de philosophie savent que la **mémoire politique** n'a rien à voir avec l'**Histoire**.

La page 20 traite des « *droits et obligations des élèves* », c'est un monument d'hypocrisie. On leur donne « *le droit d'expression* » dans de telles limites et avec de telles restrictions que cela leur interdit d'avoir dans les faits une réelle liberté de conscience que l'on vante tant par ailleurs. Cette discrimination ne peut entraîner qu'un rejet de la Laïcité. « *Vous forgez une chaîne et vous l'appellez Liberté* » disait déjà **Victor Hugo** en 1850 contre la loi cléricale du **Vicomte de Falloux**. Cela n'aura jamais été aussi vrai avec ce **vade-mecum**.

La page 22 dévoile le pot aux roses : « *Aussi, si les élèves des écoles, collèges et lycées publics **peuvent porter des signes religieux discrets** ; sont en revanche interdits, d'une part, les signes ou tenues, tels notamment **un voile ou un foulard islamique, une kippa ou une grande croix**, dont le port, par lui-même, manifeste ostensiblement une appartenance religieuse et, d'autre part, ceux dont le port ne manifeste ostensiblement une appartenance religieuse qu'en raison du comportement de l'élève (CE, 5 décembre 2007, n° 295671, n° 28539, n° 285395 et n° 285396). L'interdiction porte sur le caractère ostensible de la manifestation et non pas sur le signe en tant que tel.* »

C'est donc manifestement les vêtements, et non les signes religieux, qui sont dans le collimateur ministériel. À qui va-t-on faire croire que c'est la coiffe des **Sikhs** qui est visé en France et non les « vêtements » musulmans (en fait **arabes**) ?

Page 24, on complique à souhait : « *Le second cas est celui dans lequel les signes ou tenues ne sont pas par nature des signes d'appartenance religieuse, mais le deviennent indirectement et manifestement compte tenu des conditions de leur port, et plus particulièrement du comportement de l'élève. Un signe ou une tenue **qui n'est pas, à proprement parler, religieux** peut ainsi être interdit s'il est porté pour manifester ostensiblement une appartenance religieuse.* » La, c'est vraiment la timbale, ce ne sont plus les signes, ni même les vêtements, mais la manière dont ils sont portés ! Cela devient du délire, on est en pleine subjectivité. Pas de mesure, pas d'étalon, que des « *impressions* ». On en a dénoncé dans l'Histoire des personnes sur des « *impressions* »...

Et puis bien évidemment, arrive le **burkini** qui n'est pas un vêtement religieux, il a même été inventé pour permettre aux femmes « *musulmanes* » de côtoyer les autres, contre les prescriptions des **Islamistes**. Qu'on les interdise pour des raisons d'hygiène dans les piscines, comme les shorts pour les garçons, on peut le comprendre et même le soutenir, mais cela n'a rien à voir avec la **Laïcité**, c'est même strictement le contraire ; on pourrait soutenir que le **burkini** permet aux femmes de nager avec les autres et qu'il est donc, d'une certaine façon, facteur d'**intégration laïque**.

Ce vademecum est un fourre-tout où l'on met tout et son contraire. C'est l'armoire de **Gaston Lagaffe**.

Page 25, on a droit à une véritable fiche de police pour débusquer les « *attentateurs à la Laïcité* ». Cela oscille entre l'**Inspecteur Gadget** et le **Marteau des Sorcières**, le *Malleus Maleficarum* de sinistre mémoire, et le **Manuel des Inquisiteurs Dominicains** : « *Il appelle l'attention des équipes éducatives et pédagogiques sur quelques points de vigilance :*

- *Les moments de changement comme la rentrée après des congés scolaires ;*
- *L'entrée de l'établissement qui constitue pour les élèves le seuil entre l'espace social et l'espace scolaire ;*
- *Les comportements d'élèves visant à éprouver l'application des règles de l'école, les comportements de militantisme ou de prosélytisme notamment aux abords immédiats de l'établissement (article L.141-5-2 du code de l'éducation). »*

À partir de la page 29, on arrive au summum des contradictions. Le *Manuel* détermine un principe : « **Neutralité partout, aucun signe, vêtement, propos religieux** », puis au fil des pages, il énumère tous les cas qui permettent le contraire :

- Les stagiaires de la formation continue des adultes accueillis par un **Greta**.
- Les élèves infirmiers suivant des cours dans un lycée public.
- Les élèves et personnels du privé (catholique à 95%) pour des examens dans les locaux de l'**École publique laïque**.
- Les stagiaires du service sanitaire effectuant leur stage dans des écoles ou des établissements.

Par contre, les élèves des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (**Inspe**) sont soumis à l'obligation de neutralité.

Comment s'y retrouver de manière claire ? Dans les mêmes situations, les stagiaires ont des obligations ou des possibilités différentes. C'est ubuesque.



Dans le même ordre de choses, on peut lire **page 88** : « *Un enseignant (enseignant du Public) ne peut pour autant refuser de participer à l'organisation d'un examen ou d'un concours relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en raison de la présence de signes religieux dans les locaux de l'établissement privé d'enseignement accueillant les épreuves.* » Où est le respect du caractère de neutralité du **Statut de la Fonction publique** et de ses agents ?

En clair, tout le monde respecte la **Laïcité**, sauf ceux qui ne la respectent pas. Comment voulez-vous faire comprendre à des élèves le principe de neutralité qu'ils doivent respecter à tout prix quand ils côtoient des gens qui n'y sont pas soumis ?

On nous indique que la **Laïcité**, c'est la non-présence (ingérence) du religieux au sein de l'École ; il y aurait beaucoup à dire sur **l'enseignement du fait religieux**, mais prenons le cas des fêtes religieuses. **En page 53**, on peut lire : « *Des autorisations d'absence doivent pouvoir être accordées aux élèves pour les grandes fêtes religieuses qui ne coïncident pas avec un jour de congé et dont les dates sont rappelées chaque année par une instruction. En revanche, les demandes d'absence systématique ou prolongée doivent être refusées dès lors qu'elles sont incompatibles avec l'organisation de la scolarité. L'institution scolaire et universitaire, de son côté, doit prendre les **dispositions nécessaires pour qu'aucun examen ni aucune épreuve importante ne soient organisés le jour de ces grandes fêtes religieuses.*** » (circulaire du 18 mai 2004).

On peut y voir une certaine incohérence. Comment voulez-vous que les élèves s’y retrouvent là-dedans avec un tel mélange des genres ? Il serait plus simple de rappeler que les réunions solennelles de familles donnant droit à **autorisation d’absence**, il n’est pas utile de préciser alors le caractère religieux de la réunion. Que **l’État** s’interdise de fixer un concours à un jour où de nombreux élèves risquent d’être absents, cela permet d’éviter d’inutiles provocations, esprit dont on aimerait que s’inspire le reste du texte.

De même **page 90** : « *Le chef de service peut ainsi accorder aux agents placés sous sa responsabilité une **autorisation pour participer à une fête religieuse correspondant à leur confession** dans la mesure où leur absence est compatible avec le fonctionnement normal du service. Cette autorisation d’absence ne constitue pas un droit (circulaire FP n° 901 du 23 septembre 1967). Une circulaire du ministre chargé de la fonction publique a précisé la **liste limitative des fêtes religieuses** pour lesquelles une autorisation d’absence peut être accordée (circulaire du 10 février 2012). La circulaire n°2017-050 du 15-3-2017 signée du ministre de l’Éducation et de la Jeunesse a donné la liste des religions et des fêtes concernées.* »

Pourquoi une **Laïcité** apparemment intransigeante pour les élèves et les personnels dans certains cas, et plus qu’un laxisme proto-religieux dans un autre. Encore une fois, comment s’y retrouver dans une dimension totalement illogique et contradictoire ?

Autre incohérence, celle des activités à l'extérieur : dans certains cas, le principe de Laïcité s'applique, dans d'autres non, comme dans le cas des stages en entreprise. J'ai traité dans la recension (en troisième partie) des visites dans les bâtiments religieux, je n'y reviens donc pas ici. Je n'aborderai pas non plus la question de « ***l'enseignement du fait religieux*** » que la **Libre Pensée** a beaucoup traité aussi, je vous renvoie à nos nombreuses publications qui traitent de ce sujet.

Page 34, est traité le cas des examens du public dans les locaux du privé. On nous serine que ***l'enseignement privé catholique*** participe à une mission de ***service public d'enseignement***, mais qu'il n'est pas tenu, par son « ***caractère propre*** » de respecter la **Laïcité**. Ou bien c'est le **Service public** et c'est la neutralité, ou ce n'est pas la **neutralité** et ce n'est pas le Service public. Mais là, c'est un ***OVNI du Troisième type*** : tous les avantages du Public et du privé, mais aucun inconvénient !

On assiste aussi dans cette page à une manipulation comme pour le **burkini**. L'interdiction de se cacher le visage n'est pas une mesure en protection de la Laïcité, mais une mesure en rapport avec l'ordre public. Pourquoi, l'intégrer dans un tel manuel, sinon pour en rajouter dans la répression et l'interdiction ?

Page 40, c'est l'overdose, on mélange la **sexualité** et la **Laïcité**. À force de la mettre partout, en fait, elle n'est plus nulle part.

« Comme l'indique la circulaire ministérielle sur l'éducation à la sexualité du 3 septembre 2018, « L'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle doit trouver sa place à l'école dans un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement. En effet, l'éducation nationale et l'ensemble de ses personnels agissent, en la matière, dans le plus grand respect des consciences et font preuve d'une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés à l'âge des enfants. Cette éducation vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire. Elle est complétée, à l'adolescence, par une compréhension de la sexualité et des comportements sexuels dans le respect de l'autre et de son corps. L'enfance et l'intimité sont pleinement respectées. [...] Il est indispensable de s'appuyer sur les valeurs laïques et humanistes pour travailler avec les élèves dans une démarche fondée sur la confiance ». »

Faut-il commenter ce charabia délirant ? Et pendant ce temps des établissements privés subventionnés par l'argent public continuent leur propagande anti-avortement, ou se glorifient de ne pas participer aux politiques publiques de prévention.

Page 55, après nous avoir bien pris la tête sur la neutralité qui inclut la **Liberté de conscience**, le respect des opinions, et leur expression à petites doses pour les élèves, est traité de la restauration scolaire.

On lit : *« La restauration scolaire est un service public facultatif relevant des collectivités territoriales.*

En application du principe de neutralité auquel sont soumis tous les services publics, dont celui de la restauration scolaire, le fait de prévoir des menus différenciés, liés ou non à des pratiques confessionnelles des élèves ne constitue ni un droit pour les usagers, ni une obligation pour les collectivités territoriales. Pour autant, rien ne s'oppose à ce que le service public prévoie de faciliter l'exercice, par les élèves, de leur liberté de conscience, à condition que soient respectés l'ordre public, la santé publique, le bon fonctionnement du service, et les droits et libertés d'autrui (CE, 11 décembre 2020, n° 426483). »

Où est le respect de la Liberté de conscience des élèves dans cette affaire, puisque l'on peut les forcer soit à manger ce qu'ils ne veulent pas, pour des tas de raisons qui leur appartiennent, soit à ne pas manger.

L'habitude de proposer des repas alternatifs, qui ne remettent pas en cause la neutralité de l'État – pas de porc sans pour autant donner dans le **Casher** ou le **Hallal** – est une pratique bien ancrée, remise en cause par des édiles RN ou LR. Les mêmes qui s'élèvent contre les mairies qui propose un repas hebdomadaire non carné, ici veulent imposer un repas contre leurs convictions, pas toujours religieuses (cf les végétariens). Il serait si simple pour tout le monde, et notamment pour ceux qui ont des convictions non-religieuses, de proposer systématiquement un repas alternatif végétarien. Les personnels de service n'auraient ainsi rien à préjuger des convictions des élèves. Voir la deuxième partie de cet **Arguments**.

Où est la Laïcité dans cette violation de leur Liberté de conscience ?

En page 61 est traitée la question des **aumôneries** dans les collèges et lycées. Voici la position de la **Libre Pensée** : si la Libre Pensée était favorable à permettre l'exercice des cultes dans un lieu clos du fait de l'impossibilité de s'en extraire pour le pratiquer (prisons, hospices, internats, etc.), rien n'obligeait la puissance publique à les financer par une participation contradictoire à l'**article 2 de la loi de 1905**. Si les cultes voulaient avoir une présence, il fallait qu'ils paient de leurs deniers et non avec ceux des contribuables. C'est un renversement de majorité qui a contraint les fonds publics dans cette décision.



Du fait de l'évolution des mœurs, le débat est toujours devant le juge. Dans les collèges et lycées, les internes peuvent maintenant sortir quasiment à leur guise, il faudrait donc en revenir à l'esprit de **Jules Ferry** sur l'enseignement primaire laïque : permettre un temps pour la religion, mais hors espace scolaire.

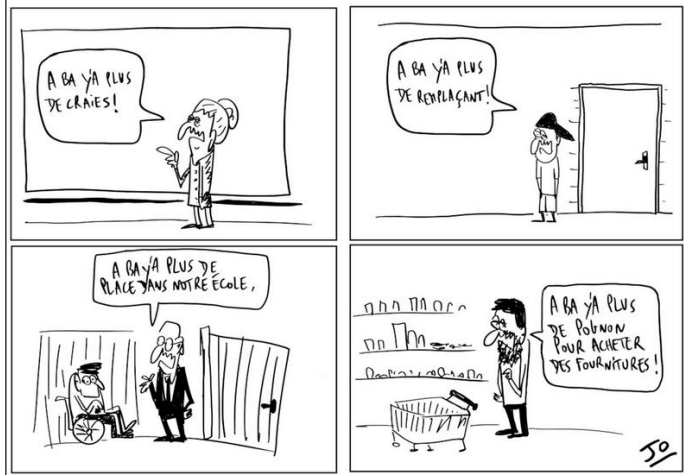
Pour finir, on peut conclure que ce **vade-mecum** ne servira à rien pour la **défense de la Laïcité**, mais que sa mise en œuvre éloignera toujours un peu plus les élèves de l'acceptation de ce principe comme une **loi de liberté**. Il leur fera retenir que la **Laïcité**, ce sont des interdits sans cesse rappelés et appliqués contre ce qu'ils pensent et ce dans quoi ils peuvent se reconnaître. **La stigmatisation est une discrimination.**

Loin de régler les problèmes éventuels, ce **Manifeste de guerre civile** va les exacerber. Comme le montre la recension en troisième partie de l'ouvrage des enseignants, **c'est le plus souvent la solution qui crée le problème**. Ce document va compliquer les choses, il n'éclaire en rien les choses pour les enseignants et les personnels. Par les contradictions que nous avons soulevées, il va rendre impraticable toute action pédagogique pour régler les difficultés éventuelles. Il rend obscur ce qui avait été très clair par les **circulaires de Jean Zay** de 1936-1937. Quelle hypocrisie de la part de ce gouvernement qui fait entrer **Jean Zay** au **Panthéon** et qui enterre son œuvre. **Ce sont eux les fossoyeurs de la Laïcité.**

Ce **Vademecum** n'est pas la solution, mais il est incontestablement le problème. Sa place est dans les poubelles de ceux qui font des histoires, pas l'**Histoire**, cela lui ferait trop d'honneur.

Christian Eyschen et Benoît Schneckeburger

L'ABAYA, UN PROBLÈME QUI GANGRÈNE L'ÉCOLE...



LE VADE-MECUM DE LA LAÏCITÉ, 29 OU LES DESSOUS PAS NETS D'UNE ABAYA MINISTÉRIELLE

Enflé de mandature en mandature depuis que les gouvernements de la V^e république – le pays de la loi Debré – se préoccupent étrangement de la laïcité, ce « vade-mecum », destiné aux enseignants du public, à leurs élèves, aux personnels des établissements, atteint avec Gabriel Attal, son plus récent rédacteur (ou coordinateur de rédacteurs), un degré de rhétorique trompeuse encore jamais vu parmi les documents officiels envahissant à présent les casiers des professeurs de lycées et collèges.

Trompeur, ce discours, mis au point avec le concours de cadres de l'Inspection académique et « *d'experts* » des comités créés précédemment par **J.-M. Blanquer** – ce grand ami de la **Laïcité** et de l'**École publique et gratuite** – se signale pour un œil critique par des allusions répétées à des situations mises en exergue, placées sous la loupe utilisée généralement par les **pourfendeurs macronistes de « l'islamo-gauchisme »** et leurs amis du **Printemps républicain**.

Il y a dans ce vade-mecum qui ne manque pas de ruse, ce qui est grossi à la manière des choix éditoriaux de la presse aux ordres et ce sur quoi l'on fait silence, ce qu'on omet ou qu'on oublie intentionnellement, et les implications qui en découlent. Et pourtant ! L'Éducation nationale aurait tant à gagner développer une information claire concernant le principe de laïcité à destination de ses personnels, tant la confusion règne.

La **Laïcité**, en effet, n'est ni **l'œcuménisme** qui fait fi de la **Liberté de conscience** pour y substituer le choix des croyances ; elle n'est pas la simple **tolérance** qui confine à la condescendance ; elle n'est pas non plus une forme d'**athéisme d'État**.

Liberté de conscience, liberté de culte et neutralité de l'État en sont les éléments les plus fondamentaux. Ce *vade-mecum* à destination des personnels de l'Éducation nationale, omet de surcroît de traiter de l'atteinte quotidienne à la laïcité que constitue un enseignement privé, le plus souvent **confessionnel catholique**, subventionné par l'État pour mener une mission pastorale à coups de milliards d'euros.

Il fallait s'attacher à défaire ce jeu d'apparences, à désigner dans ce concert de déclarations vertueuses, les leitmotive servant à masquer les silences inquiétants.

Une définition très particulière de la laïcité

La préface signée par **Gabriel Attal** provoque d'entrée de jeu la méfiance. On peut dire que sans cette introduction, le lecteur pourrait se laisser endormir par le discours et ses différents chapitres s'étalant sur... 108 pages. La première phrase ne peut que rencontrer l'hostilité d'un militant laïque : « *Principe cardinal de notre République française, la **Laïcité** a pour vocation historique de fonder l'unité de notre pays dans une loi commune et de garantir l'accès à une culture partagée* ».

Même si elle a pour conséquence de favoriser l'unité d'un pays, la **Laïcité** telle qu'elle est définie par la **loi de 1905** est d'abord la garantie de la **Liberté de conscience** des citoyens et l'entrave majeure à une direction des affaires publiques par les **Églises**. Dans le domaine scolaire, elle favorise l'enseignement des faits positifs et la relégation des croyances et des préjugés dans le strict domaine privé ou familial.

Monsieur Attal nous parle en réalité d'unité nationale, ce qui, sous la plume d'un serviteur des intérêts patronaux et militaires, prend un relief particulier, celui de l'**union nationale**...

La référence à une « *culture partagée* » renforce encore ce dévoiement de la notion de laïcité : la culture ne se confond pas avec les connaissances (pas plus qu'avec l'expression artistique). Elle n'en est pas non plus la négation, les pratiques culturelles (comme le port de **l'abaya**, ou celui d'autres accoutrements) relevant du cadre familial, de l'origine géographique, ou de modes par définition passagères. Sans se confondre, le **cultuel** et le **culturel** appartiennent à la sphère privée.

Et en ce qui concerne le **cultuel**, le texte ministériel est par ailleurs bien obligé de le circonscrire dans ce domaine, la **loi de 1905** n'ayant pas été abrogée... Jamais les élèves ayant fréquenté le lycée avant les années deux-mille n'ont été mis en demeure de partager la même « *culture* ».

Que ce fût dans le domaine artistique, celui des goûts culinaires ou celui de l'habillement, aucune injonction ne leur était faite, la seule exigence des professeurs étant alors l'apprentissage des règles grammaticales, l'étude de la littérature, des langues anciennes et vivantes, des théorèmes mathématiques, des lois de la physique, de l'histoire et de la géographie.

Le simple fait d'invoquer l'**Unité nationale** et la culture à propos de la **Laïcité** doit alerter les enseignants et les personnels : la Laïcité, en ce qu'elle garantit aux citoyens la **Liberté de conscience**, et implicitement la **Liberté d'expression**, est la principale garantie démocratique depuis 1905. Jaurès l'affirme : « **Démocratie et laïcité sont identiques !** ».

Prôner la **Laïcité** comme ciment national et garantie d'une culture commune relève du **totalitarisme**. C'est la mise en œuvre d'une **idéologie d'État** qui n'ose pas dire son nom, toute idéologie d'État étant totalitaire par essence. Cela suppose une acceptation de l'effacement des oppositions de classe, de la variété des sensibilités culturelles et des opinions politiques. La **République** n'est pas censée dispenser une « *culture commune* » aux citoyens, mais offrir et garantir un cadre démocratique. Or à aucun endroit de ce **vade-mecum** ne se trouve le mot **démocratie**. En revanche, l'expression « *valeurs de la République* » y est cuisinée à toutes les sauces, jusqu'à l'écoeurement du lecteur.

Des « valeurs » dont on ne trouve pas la trace, en 108 pages

L'expression « *valeurs de la république* » est devenue le mantra des gouvernants, depuis une vingtaine d'années. Ce qui éclaire, par exemple, toute la fanfare qui est faite en France sur les « *valeurs républicaines* », et l'on cite : « *justice, responsabilité, liberté, égalité, fraternité, solidarité, tolérance, non-discrimination, laïcité, respect, dignité* ».

Toutes choses qui ne sont pas sur le même plan. **Liberté-Égalité-Fraternité**, ne sont pas des valeurs, mais des **principes**, qui sont traduits en **Droit**. La **tolérance** est une valeur (il faut mieux être tolérant qu'intolérant), et non un principe, rappelons ce que disait **Mirabeau** à la tribune de l'Assemblée nationale en 1789, quand est discutée la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** : « *la tolérance est le fait du Prince, car il peut ou pas tolérer, alors que l'Égalité en Droit est un principe* ». Comment voulez-vous traduire en **Droit** juridique la **tolérance** ? Être intolérant n'est pas un délit pénal. Par contre, remettre en cause la **Liberté** de quelqu'un, l'**Égalité des Droits** d'une personne, la **Fraternité** par le **racisme** sont des délits pénaux punis par la **Loi**.

La **Laïcité** est un **principe politique et juridique d'organisation des Institutions publiques** par la mise en œuvre de la neutralité métaphysique qui garantit le respect de la **Liberté de conscience**, par le **principe de Séparation des Églises et de l'État**.

Ce n'est pas une valeur, la violer est punissable de la **Loi**, ne pas avoir les mêmes valeurs, non, car cela procède de la **Libre opinion** de chacun.

Mélanger **valeurs** et **principes** donne un salmigondis où personne ne peut comprendre, faire la part des choses et agir en conséquence. C'est ce qui est voulu par le verbiage des « *valeurs républicaines* », plus personne n'y comprend rien et c'est le **Pouvoir** qui décide et qui tranche. Le libre entendement des citoyens n'a plus cours alors. Ce n'est plus la conviction individuelle, c'est la contrainte étatique ;

En politique, c'est bien connu, plus on répète un concept, plus il y a de chance qu'il reste creux pour ceux qui l'invoquent, ou qu'il serve à désigner autre chose que son contenu initial. C'est à ce double usage que nous assistons.

Qu'il s'agisse de signes d'appartenance religieuse (objet premier de ce **vade-mecum**), de propagande interne aux établissements, de contestation du contenu de l'enseignement, d'organisation de sorties scolaires ou d'interdits alimentaires, à aucun moment n'est offerte au lecteur la liste, la définition de ces « **valeurs** ». Il est implicitement renvoyé au slogan initial d'**unité nationale**.

Certes, dans les fiches constituant une partie de ce **vade-mecum**, le lecteur est dirigé vers une documentation pédagogique où il trouvera ce que ce gouvernement considère comme les « *valeurs* » de la République.

Notons que, dans certains documents, le mot **valeur** est remplacé par celui de **principe**, ce qui se rapproche plus des conceptions des révolutionnaires de 1789-1793, un principe étant issu par définition d'une discussion, d'une élaboration, tandis qu'une valeur appartient plutôt à un domaine moral, dangereusement éloigné des conditions réelles d'existence et du questionnement qu'on peut y appliquer.

Et parmi ces ressources du **Centre National de Pédagogie** et d'autres organismes officiels, on trouve une présentation des « valeurs » de la République sous la forme d'un discours de morale signé de... **Monique Canto-Sperber**, certes traductrice des **Dialogues** de **Platon**, mais bien connue pour son soutien idéologique féroce aux guerres de l'**OTAN**, à **Israël**, et pour sa haine du mouvement ouvrier. Dans son texte, pas un mot sur la **Laïcité** ! Il faut savoir que ce personnage a laissé à **Normale-Sup** le souvenir d'une directrice autoritaire, obsédée par le discours néo-libéral, connue pour ses incitations auprès des étudiants à embrasser la carrière des affaires plutôt que celle de la connaissance et de sa transmission.

Dès qu'elle accéda à la retraite, **Monique Canto-Sperber** mit en application de manière rémunératrice son idéologie capitaliste en créant... sa propre université, établissement privé fondé sur le principe d'une récupération des étudiants (fortunés) déçus par **ParcourSup** !

Peu de temps auparavant, l'ex-ministre **Blanquer**, dont les méfaits contre l'**École** et l'**Université** sont bien connus, créait, dès son débarquement du gouvernement, son propre réseau d'établissements privés. Voilà les personnages qui font référence dans le travail de détournement et de falsification du gouvernement sur la question de la laïcité.

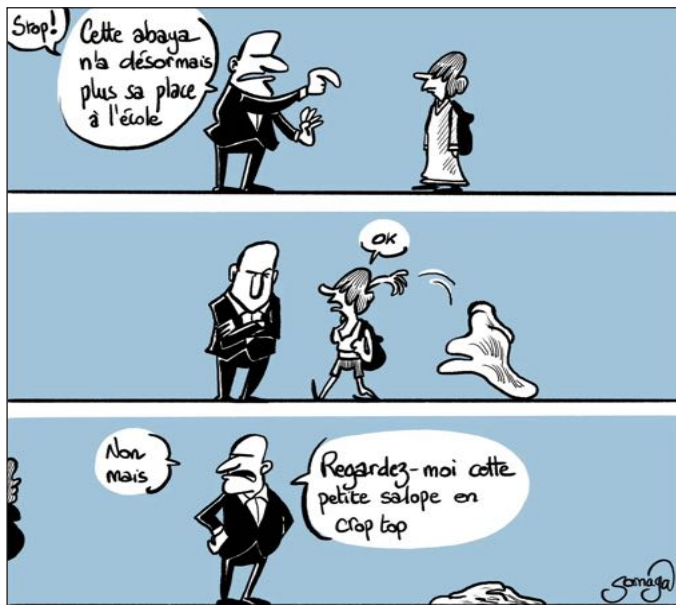
Liberté, Égalité, Fraternité, sont les principes de base de la **République**, que les républicains démocrates ont défendus au cours d'une histoire mouvementée, jusqu'à nos jours. Ils sont en phase parfaite avec le principe de **laïcité de l'État**. En les plaçant dans le registre des valeurs, les rédacteurs des documents de propagande officielle peuvent leur adjoindre des choses comme **La Marseillaise**, élément qui a toujours été du domaine du contrôle plus ou moins efficace de l'**Exécutif** sur l'institution scolaire. Il eût été difficile d'en faire un principe...

L'invocation répétée des « *valeurs* » permet d'entretenir un flou dans lequel bien des choses peuvent venir se glisser, en particulier la propagande patriotique chère à cette bourgeoisie et à ses investissements dans l'industrie d'armement. Au cours d'un **vade-mecum** principalement axé sur la coercition, le ministre **Attal** n'aura pas manqué de songer à son **SNU**, moyen que sa classe et son personnel politique ont mis au point afin d'abrutir et de militariser la jeunesse scolarisée, y compris dès l'enfance. Ce **vade-mecum** prépare ainsi le terrain, en dessinant l'objectif réactionnaire et totalitaire d'union nationale et de culture commune.



La réalité de la jeunesse scolarisée sous la loupe du sergent-recruteur

Il est hautement significatif que la première partie du *vade-mecum* soit consacrée aux signes dits ostensibles d'appartenance religieuse et aux actes de prosélytisme. C'en est aussi la principale. Comme le rappelle **Attal** dans son introduction, le point de départ de ce vade-mecum revu et corrigé par un ancien élève de l'**École Alsacienne**, chouchouté et enrichi par le **PS** sans fournir le moindre travail, c'est l'**abaya**, associée à la liste habituelle des signes religieux ostensibles ou non. Tout se passe comme si, dans le monde de **Gabriel Attal**, les lycées et collèges étaient l'objet d'offensives religieuses.



Mais comme le ministre est bien en peine de définir et préciser la nature de ces offensives de par le monde, le lecteur retiendra ce dont il est question dans la presse et l'audiovisuel complaisants : le **danger musulman**. Le monde de monsieur **Attal** se confond avec celui des éditorialistes réactionnaires, avec celui du ***Printemps républicain***, de **Caroline Fourest** et d'**Alain Finkielkraut** ; un monde où les banlieues sont antisémites, où les prédicateurs islamistes sont embusqués aux sorties d'écoles comme jadis les exhibitionnistes, un monde où les enseignants risquent de se faire égorger en rentrant chez eux.

Or ces derniers n'ont jusqu'à présent été exposés qu'à de rarissimes actes de déséquilibrés notoires ; les jeunes des banlieues n'ont pas suivi les provocations des étranges agents roumains (bien vite expulsés par **Darmanin** et mis à l'abri de toute investigation) qui avaient apposé des pochoirs d'**étoiles de David bleues** (signes de ralliement des groupes sionistes) sur des murs d'immeubles ; enfin les sorties de lycées sont depuis longtemps le lieu de défilés de mode innocents et passagers, dont l'**abaya**, signe culturel et non pas religieux, est un avatar.

Nous renvoyons à la recension qui a été faite dans ***La Raison*** sur l'ouvrage « **Laïcité, Discriminations, Racisme** », et qui constitue la troisième partie du présent *Arguments* : « *Ce travail, réalisé avec les outils qui se veulent objectifs dans la mesure du possible, fait tomber quelques idées reçues.*

*En particulier celle qui voudrait que l'expression de la **religion musulmane** perturbe, de manière primordiale, le fonctionnement des établissements scolaires. À bien lire cet ouvrage, on est bien obligé de se rendre à l'évidence, **l'échec scolaire, les difficultés des élèves, le manque de moyens et les programmes vidés de leur contenu émancipateur** sont majoritairement dénoncés dans les discours recueillis et définis comme la gangrène du système. Les questions liées à la religion, au racisme, à l'antisémitisme n'ont rien à voir avec ce qu'en disent les médias et le discours officiel ».* (Noëlle Monin)

Pourtant, arborer cette robe n'en constitue pas moins une sorte de revendication, l'appartenance à une culture musulmane étant stigmatisée par le pouvoir et ses médias. Il y a dans ce dernier symbole (et non pas signe) une menace pour le pouvoir dans ses projets d'embrigadement et de militarisation, ces jeunes filles signifiant plus ou moins consciemment qu'elles ne se rangent pas dans les futures cohortes qu'**Emmanuel Macron** et ses associés voudraient voir sacrifiées sur l'autel de leur économie de guerre.

Il reste que ce **port de l'abaya**, avant la circulaire l'interdisant et son prolongement dans le vade-mecum, représentait une faible réalité statistique. Nous sommes donc bien en présence d'une fabrication, d'une véritable machination contre la jeunesse, contre l'école. Tout est grossi, mis en exergue, isolé de son contexte par le gouvernement pour tenter d'enclencher une **mise au pas**.

Il n'est pas jusqu'à l'habillement des mères accompagnant les élèves lors des sorties scolaires qui ne soit longuement commenté dans le **vade-mecum**, avec force menaces, alors que ces événements donnent rarement lieu à de véritables problèmes.

Autre développement suspect, celui consacré aux particularités alimentaires dans les cantines scolaires. Pourquoi plusieurs pages pour rappeler que l'élaboration de menus particuliers n'est pas du ressort légal des établissements ? **Attal** sait bien que des municipalités réactionnaires, c'est-à-dire de son bord, refusent de répondre aux demandes de parents musulmans, tout en s'empressant d'imposer des menus végétariens, ce qui représente une bonne économie... Le rôle d'un ministère ami de l'**École publique** et respectueux des élèves ne consisterait-il pas à inciter les communes à proposer des menus différenciés, et ainsi à éviter toute dramatisation dans ce domaine ? Mais il est un domaine où ce **vade-mecum** manifeste son caractère pervers : celui du contenu de l'enseignement et du consensus nécessaire à sa transmission.

Il peut y avoir aussi d'autres provocations politiques de l'extérieur, quand les mairies de droite et d'extrême-droite veulent imposer les menus avec porc dans les cantines scolaires. Les réactions sont alors inévitables qui se transforment en signalement pour « *atteintes la Laïcité* ». Obliger quelqu'un, et de surcroît des enfants, à manger ce qu'ils ne veulent pas est une atteinte à leur intégrité et à leur liberté de conscience en formation.

Faire manger de la viande à un végétarien est une abomination reconnue, il en est de même pour le porc, pour ceux que cela heurte par conviction.

Faire cela au nom d'une « laïcité » est encore plus scandaleux, on est alors sûr que l'élève ne sera

jamais un chaud partisan de la **Laïcité**. C'est profondément ignoble et ne peut inspirer que le dégoût le plus profond. On ne peut forcer quelqu'un à manger ce qu'il ne veut pas, surtout à des enfants, c'est une atteinte à leur liberté individuelle et de conscience.



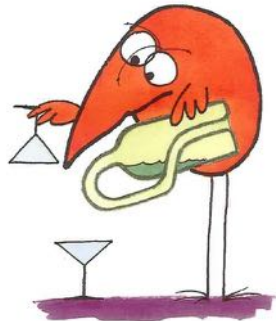
Le savoir comme point aveugle de ce vade-mecum

Vers la fin de ce pensum, **Attal** et ses amis consacrent un chapitre au contenu des enseignements. Disons plutôt « *daignent y consacrer* », étant donné le peu de place qu'ils y accordent, les vides et les omissions qu'on y découvre. Là encore, nous constatons un effet de loupe sur quelques contestations de l'enseignement de la biologie de la part d'élèves et de leurs parents, à propos de l'origine de la vie. Mais que dit et que fait le gouvernement face à des établissements confessionnels, essentiellement catholiques, où des pages entières sont arrachées par leurs directions dans les manuels de biologie, au nom du respect des dogmes créationnistes ?

Ajoutons que, bien souvent, certaines réactions d'élèves sont précisément dues à un manque général de connaissances, d'habitude de la réflexion, à un manque de maîtrise du langage, dont ce gouvernement et les précédents, avec les amputations de programmes et d'horaires, les suppressions de postes, le décervelage des fausses disciplines et des examens vidés de leur contenu, sont entièrement responsables. Il est aisé à **Gabriel Attal** d'entonner le chant du respect des connaissances positives, exigence importante de la **Laïcité à l'École**, à propos de biologie ou de physique. Il s'agit là d'un aspect spectaculaire du problème, qui n'est pas aussi récurrent que le ministre le laisse entendre. Mais qu'en est-il de l'histoire, de la géographie, de la littérature et de la liberté de réflexion qu'elle implique ? Que valent les brames républicains de gouvernements qui promeuvent des programmes à la gloire de l'**Europe vaticane**, gorgés d'emprunts idéologiques à des propagandistes contre-révolutionnaires comme **François Furet** ou **Stéphane Courtois** ?

L'instrumentalisation des programmes et le contrôle politique des contenus effectivement enseignés révèlent la nature falsificatrice du discours ministériel sur la laïcité et son instrumentalisation à des fins inavouables. La **Laïcité** accompagne l'esprit critique, héritier du **Libre examen**. Elle favorise et encourage chez les élèves une réflexion indépendante, éloignée des dogmes, mais ne peut rendre effective cette mission qu'auprès de cerveaux nourris de connaissances, tant scientifiques qu'historiques et littéraires, préparation à la réflexion philosophique, qui intervient en classe Terminale.

Or les **programmes** sont, chaque année, un peu plus vidés de leurs contenus, y compris en mathématiques : la disparition de la mécanique ne risque pas de favoriser les vocations d'astronomes ou d'astrophysiciens. Mais l'industrie d'armement a-t-elle besoin de chercheurs en astrophysique ?



S'IL N'Y A PAS DE SOLUTION
C'EST QU'IL N'Y A PAS DE PROBLÈME.

Il lui faut des ingénieurs dociles, des techniciens rapides : tout pour les « *sciences appliquées* » ! La récente contre-réforme de la **recherche scientifique** pousse cette logique de destruction et d'asservissement du savoir à un point qui ne peut que susciter la colère de tous les défenseurs sincères du libre examen et de l'investigation rationnelle.

Gabriel Attal peut bien alterner, au long de ses fiches et exemples, les menaces de sanctions et les phrases caressantes en direction d'élèves réputés a priori récalcitrants, il ne peut faire oublier l'indigence où son gouvernement, après ceux de **Jospin**, **Chirac**, **Sarkozy** et **Hollande** ont plongé l'**Éducation Nationale** et ses programmes.

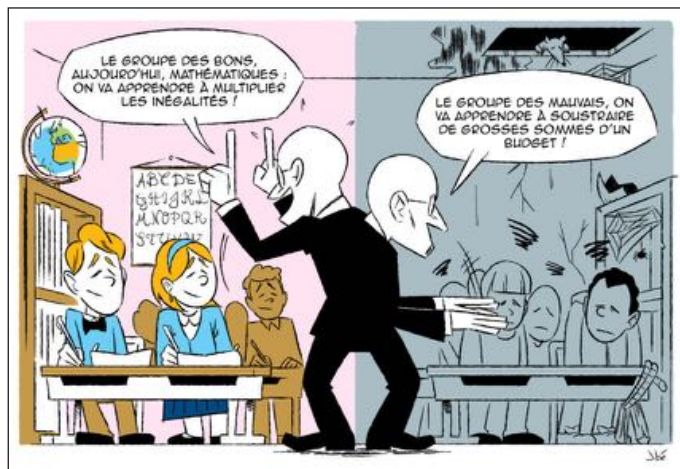
Tout ce mélange de menaces coercitives et de fausse attention aux élèves et à leurs parents sert à masquer une politique éducative résolument orientée vers le privé et les idéologies créationnistes.

Par ses détournements de la notion de **Laïcité**, par sa volonté d'imposer une pensée unique et une culture patriotique au lieu de favoriser la liberté, ce **vade-mecum** s'inscrit dans une politique calculée de longue main d'embrigadement, de future militarisation de la jeunesse scolarisée, au nom de concepts fallacieux et réactionnaires comme celui de « *culture commune* ». Par ses vides et ses omissions immenses, masqués par un verbiage faussement laïque, et qu'un esprit critique saura repérer, il est **le voile funèbre, et bien réel celui-là, de la destruction du savoir.**



La **Laïcité** s'identifie à la démocratie, au libre accès à la connaissance. La propagande poussive et hideuse de ce gouvernement autoritaire, sans l'autorité que la connaissance et le service du peuple confèrent, doit être dénoncée auprès des enseignants, des grands élèves et des personnels de l'**Éducation Nationale**.

**Michel Sidoroff, Pierre-Yves Modicom,
Benoît Schneckenburger, Christian Eyschen**



LAÏCITÉ, DISCRIMINATIONS, RACISME, ⁴⁷ LES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION À L'ÉPREUVE

sous la direction de **Françoise Lantheaume**
et **Sébastien Urbanski** - *Note de lecture*



Cet ouvrage fera date, il vient à point nommé pour faire le contre-point des propos racistes, xénophobes, à la solde du **Gouvernement macroniste**, du dénommé **Jean-Pierre Obin**, auteur de *L'école face à l'obscurantisme religieux*, Edit. Max Milo en 2006, encensé par tout ce que la sphère « officielle » compte de réactionnaires. Ce « **nouveau-Croisé** », inspecteur général commandité par le Gouvernement de **Philippe de Villepin**, se prend pour **Charles Martel** en 732 à Poitiers ; il n'est jamais vraiment descendu de cheval depuis.



Ses écrits ne sont que ragots et rumeurs, hypocrites et plein de sous-entendus du genre : « *Je ne peux les citer, car les gens ont peur de témoigner, mais il y a beaucoup de propos antisémites dans les écoles tenus par des élèves musulmans* ». Bien entendu, une telle méthode le dispense de montrer ses preuves. C'est bien commode, même si ce n'est pas très courageux et « *franc du collier* ».

Sa plume est tout entière au service de la matraque de tous les racistes et xénophobes, « *de droite comme de gauche* » pour mener des ratonnades, d'abord médiatiques (mais ensuite ?), contre les **présumés Musulmans** qui nous envahissent. Avec lui et bien d'autres : le concept précède la preuve. Le danger, c'est « *l'islamisme qui est dans nos murs et qui nous menace de partout* ». C'est un discours de guerre civile.

On voit bien les méthodes de manipulation de l'opinion publique. On déclare à tue-tête que les signalements d'atteintes à la laïcité dans l'École se multiplient dangereusement : **730 signalements !** Rendez-vous compte ma bonne dame, et on oublie de rajouter : **sur 12 millions d'élèves**. Ce qui quand même donne une autre idée du contexte.

Il ne s'agit pas, pour la **Libre Pensée** et les auteurs de cet ouvrage remarquable de nier les problèmes de laïcité dans l'**École publique laïque** (pour notre part, ce qui se passe dans l'enseignement privé relève de la responsabilité de l'Église catholique), mais de tenter de comprendre leur réelle importance, leurs causes et leurs effets, notamment à l'aune de la **loi Stasi de 2004**.

Au contraire des problèmes des « *obinetteries* », (digne d'un sujet du Certificat d'études : sachant qu'il n'y a pas de vague islamiste, comment y faire croire ?), cette étude s'appuie sur **966 interviews** d'une heure chacune (un millier d'heures d'enregistrées), soit l'équivalent de 15 000 pages retranscrites, enquêtes menées dans **66 établissements publics et 35 privés**. Une véritable enquête sur les faits et leurs interprétations et non des « *bruits de couloir* ». Il s'agit là d'un véritable travail d'enquête basées sur les principes de la sociologie. On peut donc en tirer des conclusions salutaires et instructives.

Les auteurs montrent avec précision que le rôle de l'extérieur est fondamental dans la compréhension des problèmes.

Un fait discutable arrive à la connaissance de l'extérieur et les médias et certains politiques s'en emparent pour en faire un sujet médiatique et politique qui débouche sur n'importe quoi. Peu importe si c'est vrai ou pas, si la cause est celle-ci ou une autre, la médiatisation à outrance explose le cadre dans lequel les problèmes peuvent être résolus, si problème il y a. **La solution alors devient la cause du problème**, elle crée de manière artificielle le problème. **L'École publique laïque** n'est plus un sanctuaire, mais un lieu où l'on fait des **sacrifices rituels** pour exorciser la population.

Il y a un autre aspect de l'intrusion du « **Politique** » dans **l'École**, c'est la manie détestable de s'en servir pour des opérations politiciennes comme les minutes de silence pour tel ou tel évènement, de préférence « *bien saignant* » et bien clivant. Au lieu de protéger l'École publique de la tourmente extérieure, on l'introduit à gros bouillons. Dès lors comment s'étonner qu'il puisse y avoir des problèmes que l'on va utiliser pour les sur-médiatiser. **L'intrusion du Politique** est le terreau pour créer des incidents, rien de mieux que d'agiter le **chiffon rouge** devant des adolescents qui sont prompts à réagir sans connaître les codes. Ces « *incidents* » sont totalement artificiels et montés de toutes pièces.

En off, Les directeurs d'établissements catholiques se sont glorifiés de dire à certains enquêteurs de ce livre, que cette minute de silence a été l'occasion de faire prier tous les élèves sous la direction d'un prêtre quelle que soit leur religion ou son absence.

Pour le coup, c'est vraiment religieux, mais de la part du **Pouvoir politique**. « **Dieu** », qui a tout créé, a donc aussi créé le **péché originel**. Il peut empêcher **Adam et Ève** de commettre l'irréparable ; or non seulement il les laisse faire, mais il attise leur tentation. Puis il les punit de toute éternité, et pour leur descendance aussi, pour une faute qu'il aurait pu empêcher. Curieuse pédagogie d'éducation parentale. C'est très exactement ce que font les différents gouvernements, ils créent artificiellement les problèmes possibles et ensuite répriment les élèves qui sont tombés dans leur panneau, c'est criminel et irresponsable. Avec la circonstance aggravante que l'on ne peut traiter les élèves comme des adultes. Cela renforce le caractère intolérable des provocations gouvernementales.

Qu'est-ce que l'enseignement privé ?

■ Il y a 2 100 établissements hors contrat, et 8 000 sous contrat (loi Debré). **96% sont catholiques**.

■ Voici les **statuts de l'enseignement catholique** :

- Art. 8 : « *Aujourd'hui comme hier, l'**Église catholique est engagée dans le service de l'éducation**. Elle accomplit ainsi la mission qu'elle a reçue du Christ : travailler à faire connaître la Bonne Nouvelle du Salut* »...
- Art. 17 : « *Le **caractère ecclésial de l'école** est inscrit au cœur même de son identité d'institution scolaire* ». Cette particularité « *pénètre et façonne chaque instant de son action éducative, partie fondamentale de son identité même et point focal de sa mission* ».

- Art. 41 : **Une école au service du projet de Dieu** :
 « *L'Église poursuit l'œuvre du Seigneur par l'annonce de la Bonne Nouvelle qui est Jésus-Christ lui-même. C'est dans cette Église que s'inscrit et se comprend l'école catholique : la préoccupation éducative qu'elle porte, et avec elle le souci de la proposition et de l'annonce de la foi, est celle de l'ensemble de la communauté ecclésiale, dans laquelle elle trouve force et soutien.* »



bénédition des cartables ▲

- Art. 28 : « *Comme pasteur de son peuple, l'évêque est le promoteur et le **gardien des écoles catholiques** dans la portion de l'Église qui lui est confiée* »...

- Art. 32 : « *Une école catholique [...] se constitue autour d'un chef d'établissement qui reçoit **mission de l'Église.*** »

- Art. 178 : « **Une école catholique reçoit sa mission de l'Église**, qui est au principe de sa fondation. C'est par l'autorité de tutelle que lui est donnée une existence ecclésiale. Tout établissement catholique d'enseignement relève donc nécessairement d'une **autorité de tutelle**, mandatée ou agréée par **l'évêque du lieu**. Aucune école catholique ne saurait s'en dispenser. »

■ Il y a 300 écoles **juives** dont 100 sont sous contrat et 90 écoles **musulmanes** dont 10 sous contrat, et 400 écoles **protestantes** dont 5 sous contrat.

■ 46% des parents choisissent de mettre leurs enfants dans le **privé catholique** par conviction. Il y a une **ghettoïsation par le haut dans le privé** et une **prolétarianisation par le bas dans le public**. 99% des élèves y sont de nationalité française.

■ La participation aux événements religieux est obligatoire pour les **collèges** et par libre consentement dans les **lycées** (Page 222 de l'ouvrage).

■ La **Loi de 2004 sur les signes religieux** ne s'applique pas, ni l'obligation d'afficher la **Charte de la Laïcité**.

■ Les auteurs notent que dans les établissements publics leur approche des enseignants a été très libre, alors que dans les établissements privés, c'est la direction qui désignait les « *volontaires* » pour répondre. Dans d'autres milieux, on appelle cela « **l'Omerta** ».

Il y a aussi dans cet ouvrage, des comparaisons salutaires avec des écoles d'autres pays qui permettent aussi de discerner les points communs et les différences. Dans ces pays, il s'agit d'abord et avant tout de « **tolérance** » et non de « **laïcité** ».

Qu'est-ce qu'une atteinte à la Laïcité ?

Rappelons que cela peut entraîner un signalement à l'administration et alors le **Ministère de l'Éducation nationale** (MEN) l'enregistre comme telle et communique à grands fracas dans la sphère médiatique.

On s'aperçoit au fil des interviews que c'est l'arbitraire le plus absolu dans ces classements.

Quelques exemples :

- Un élève n'a pas fait son devoir, il évoque pour éviter une sanction que c'est le **Ramadan**. L'affaire prend alors un tour « *religieux* », alors que ce n'est qu'une ruse d'un adolescent qui a un poil dans la main. Cela peut dégénérer très vite. La solution trouvée peut conduire à créer un problème de manière artificielle. Tout dépend comment cela est traité dans l'établissement.
- Des élèves parlent de manière provocante, comme des adolescents un peu stupides, en employant des expressions comme « *Allez, ne fait pas ton Juif, donne-moi ton stylo* », ou « *Inch Allah* ». Les **Inquisiteurs** qui s'offusquent ne verront rien, par contre, comme atteinte à la Laïcité dans des expressions comme « *Mon Dieu* », ou « *Dieu soit loué* ».
- Une étudiante (voilée nécessairement) lit le **Coran** en interclasses ou en récréation. C'est louche, à surveiller, une possible radicalisation ? Les mêmes qui verront une élève (non voilée bien sûr) lire, dans les mêmes conditions, la **Bible**, n'auront rien à dire. *C'est bien de chez nous, pas de problème.*

En fait, les interviews montrent que le même fait, selon la manière dont il est traité en interne dans l'établissement peut déboucher sur une mise au point ferme, une ignorance du fait pour ne pas lui donner une importance qui amplifierait les réactions, ou un signalement, avec parfois, des conséquences graves avec la **Police** et la **Justice** pour « **radicalisation** ».

En fait, il apparait que souvent c'est la solution qui crée le problème, selon que c'est la volonté ou pas de protéger les élèves qui l'emporte.

Ajoutons, et l'ouvrage le montre bien, que la question de la **distanciation sociale** entre le milieu des enseignants et la population du quartier (donc les élèves qui en viennent) a aussi son importance. Dans les milieux ruraux la distance peut être grande, alors que dans les villes, les enseignants peuvent être du même milieu que les élèves. Cela peut créer des éloignements ou des rapprochements qui modifient les décisions prises en cas d'« atteintes ».

La distance sociale entre les enseignants et les élèves est d'autant plus grande qu'ils exercent dans des milieux populaires en général. Aussi, cette distance devient abyssale dans les quartiers populaires des grandes villes. Elle est parfois plus importante que dans les milieux ruraux. La dénonciation des **atteintes à la laïcité** est plus souvent le cas quand la distance est importante, C'est un rapport de classe lié aux principes de domination, mais que l'ouvrage n'interprète pas de cette manière.

Prenons deux exemples extrêmes :

- Dans un milieu rural, pas très élevé culturellement, l'enseignement doit porter aussi sur l'Islam. Réaction possible : pas de cela chez nous, qu'ils s'en aillent chez eux. C'est l'influence du milieu des parents qui crée alors les tensions, les problèmes et les atteintes signalées.

- Le milieu culturel des parents est du même niveau que celui des enseignants. Alors les parents vont se mêler et s'ingérer dans les cours de l'enseignant, en sachant mieux que lui ce qu'il faut faire. Inévitablement les élèves reproduiront les frasques des parents, ne serait-ce que par provocation adolescente pour faire le « *kéké* » auprès de leurs copains. D'où alors les tensions, les problèmes et les atteintes signalées.

Dans les deux cas, c'est la politique des différents gouvernements qui incite à une **volonté d'intrusion dans l'École** qui est responsable, mettant les enseignants dans des situations difficiles et conflictuelles.

Il est aussi bien indiqué dans l'ouvrage que les enseignants peuvent être aussi source de problème quand ils n'arrivent pas à gérer leurs propres convictions par la distanciation nécessaire avec les élèves, du fait d'un manque de formation pédagogique. On les livre souvent à eux-mêmes en les jetant dans la « *cage aux lions* » sans réelle formation préalable.

Cette « **ouverture de l'École sur la vie** » a aussi un aspect d'extériorisation et pas seulement d'intrusion interne. On va alors mener les élèves vers l'extérieur (entreprises, etc.). Les règles de l'extérieur ne sont pas les règles de l'intérieur, c'est une évidence ; l'École a ses règles, les entreprises les leurs et il peut y avoir tensions, donc problèmes et atteintes signalées. L'ouvrage donne des exemples assez précis sur ces faits.

Nous sommes dans une société multiculturelle et ce qui pouvait sembler évident à une époque, ne l'est plus aujourd'hui. Dans le cadre des « *découvertes du monde extérieur* », il est proposé d'aller visiter des bâtiments religieux (**églises, temples, synagogues, mosquées**) sous couvert de « *culture* » artistique ou pas. Inévitablement, il va y avoir des tensions ; en plein conflit par exemple sur la **Palestine**, amener des enfants maghrébins dans une synagogue ou des enfants juifs dans une mosquée ne va pas être évident. Il y aura donc tensions, problèmes et possibles atteintes signalées.

Avec les moyens modernes d'enseignement, n'y a-t-il pas moyen d'éviter cette confrontation, par internet par exemple. L'objectif d'ouverture est gardé à juste titre, mais l'effet de la tension n'existe plus. C'est un contournement qui évite un problème. Les enseignants interrogés ont été nombreux à chercher à apaiser les conflits en « *refroidissant* » les situations tendues et en tentant malgré tout de ramener les élèves aux apprentissages. C'est en tout cas, à mon sens, quelque chose à réfléchir, car la « *solution* » du type « *C'est comme ça, c'est obligatoire* » est plus source de problèmes que de règlements de conflits.



Questions de vocabulaire

Les auteurs, pour éclairer le débat, précisent aussi quelques notions.

■ **Racisme anti-blancs** : l'**extrême-droite**, pour banaliser le **racisme**, a inventé ce terme pour mettre tout au même niveau et faire ainsi disparaître le véritable racisme. « *Il est à bien des égards une baudruche qu'il faut dégonfler* ». On peut faire un parallèle avec **les négationnistes des chambres à gaz pour le génocide de 6 millions de Juifs**. Qu'est-ce que le **Nazisme**, sinon le **Génocide** ? Si vous supprimer cette barbarie, le **Nazisme** devient une dictature comme une autre, avec ses camps, sa police, son parti unique, sa barbarie et cela permet d'assimiler « **Nazisme et Stalinisme** ». Il en est de même pour le « *racisme anti-blancs* » qui « *compense* » les autres. Tout se vaut, rien ne vaut.

■ **Islamophobie** : La **Libre Pensée** a toujours refusé d'utiliser ce terme, car il est piégeux. **L'Islam** est une religion, donc une conception de vie et de philosophie. Il ne peut y avoir de racisme contre une idée de représentation du monde. Par contre, il y a bien un **racisme antimusulman** contre ceux qui s'y reconnaissent, en vrai, un **racisme anti-arabe** qui s'appuie sur les non-dits de la **Guerre d'Algérie**. Si l'**Islamophobie** existait, alors il suffirait de changer de religion pour ceux et celles qui la pratiquent pour que cela disparaisse ? Ce n'est pas sérieux. Avec ou sans dimension religieuse, le **racisme anti-arabe** existe malheureusement.

■ **Laïcité** : Certains pour des raisons évidentes de dilution des concepts et de répression accrue prétendent que des contestations politiques (comme par exemple sur la **Palestine** et l'**État d'Israël**) au sein des établissements sont des **atteintes à la laïcité**. Les auteurs ne le pensent pas. À force d'étendre le **principe de Laïcité** partout, en tout lieu et en toute chose, on finit par le fait qu'elle n'est plus nulle part. Or, elle a un champ d'application bien précis : **la neutralité métaphysique dans les institutions et services publics**. Le reste des contestations relèvent d'un autre champ : celui du **débat politique démocratique**.

■ **Harcèlement** : Là aussi, le terme est piégeux. On ne peut accepter une globalisation de ces faits répréhensibles en une seule catégorie. Les auteurs, à travers leurs enquêtes, montrent que les questions du **racisme**, des **discriminations** et de la **religion** ne sont que pour **35 % des problèmes majeurs** évoqués par les enseignants dans leur quotidien professionnel. La religion, donc l'**Islam**, est loin d'être le principal problème auquel ils sont confrontés, contrairement aux fadaïses xénophobes de **Jean-Pierre Obin** et consorts.

■ **Antisémitisme** : Les auteurs notent aussi que la question de l'**antisémitisme** est très peu évoquée, car les élèves savent que cela est interdit et sévèrement réprimé, ils ont intégré cette prohibition. Là aussi, ils prennent le contre-pied des **thèses obinesques** qui en font le problème majeur.

La plupart des remarques déplacées sont le fait de la bêtise de l'adolescence dont la provocation est inhérente, bien plus que de la religion. Mais comme disait **Andreï Ianouarievitch Vychinski** dans les **procès de Moscou** en 1937 : « *Donnez-moi une phrase de quelqu'un et je me charge de le faire pendre* ». Quand le concept précède la preuve, **JPO** et d'autres racistes cherchent tout ce qu'ils peuvent trouver pour étayer leurs thèses, au mépris de la réalité des faits.

Vrais enjeux et faux débats

On a fait force tapage sur le thème « **Les territoires perdus de République** », toujours sur le thème de « **l'islamisation** », voire du « **grand remplacement** ». Fort heureusement, l'ouvrage traite aussi des réponses et d'analyses différentes autrement plus positives, comme « **Les territoires vivants de la République** » qui récusait ce constat alarmiste.



Dans l'introduction de l'ouvrage, on peut lire : « *Une re-définition de la **Laïcité** par le bas et dans les pratiques elles-mêmes, au nom de l'**Universalisme républicain**, est en train de se construire. Cette redéfinition est caractérisée par un grand pragmatisme, mais celui-ci est-il sans principes ? Ce n'est pas ce que montre notre enquête, puisqu'**une conception inclusive et universaliste de la Laïcité domine.*** »

Ce sera le mot de la fin. Il y a bien d'autres aspects forts intéressants dans ce livre, notamment les comparaisons avec les écoles des autres pays, ou même à **la Réunion** qui a un petit goût d'ailleurs. J'y reviendrais peut-être dans un autre article.

Cet ouvrage montre aussi la formidable duperie des campagnes médiatico-officielles qui dénaturent l'**École publique laïque** et ses missions au nom de la mise en œuvre d'une **idéologie d'État**, qui ne veut pas dire son nom tellement il est honteux, et qui est totalitaire. **Toute idéologie d'État est totalitaire et liberticide par essence.**

Mais cet ouvrage montre aussi, au verso, la formidable résistance du corps enseignant qui cherche toujours les voies et les moyens pour résister et instruire les jeunes générations pour leur émancipation future. C'est assez réjouissant.

*« Ce travail, réalisé avec les outils qui se veulent objectifs dans la mesure du possible, fait tomber quelques idées reçues. En particulier celle qui voudrait que l'expression de la religion musulmane perturbe, de manière primordiale, le fonctionnement des établissements scolaires. À bien lire cet ouvrage, on est bien obligé de se rendre à l'évidence, **l'échec scolaire, les difficultés des élèves, le manque de moyens et les programmes vidés de leur contenu émancipateur** sont majoritairement dénoncés dans les discours recueillis et définis comme la gangrène du système. Les questions liées à la religion, au racisme, à l'antisémitisme n'ont rien à voir avec ce qu'en disent les médias et le discours officiel ». (Noëlle Monin)*

Vous aurez compris que ce livre est le produit d'un travail considérable et positif dont je recommande vivement la lecture. Vous y trouverez une mine inépuisable d'arguments pour **défendre notre cause commune d'Émancipation de l'Humanité par la promotion de la liberté de conscience.**

Laïcité, j'écrirai toujours ton nom !

Christian Eyschen

Laïcité, discriminations, racisme, les professionnels de l'éducation à l'épreuve sous la direction de Françoise Lantheaume et Sébastien Urbanski
Éditions PUL – 333 pages – 25€

SOMMAIRE

ARGUMENTS N°28

Vade-mecum laïcité : une intrusion dans l'École au nom des obscures « valeurs de la République »

- Préface**, par *Valentine Zuber* 3
- Errare humanum est, sed vademecum diabolicum** 7
par Christian Eyschen et Benoit Schnekenburger
- Le vade-mecum de la laïcité ou les dessous pas nets d'une abaya ministérielle** 29
par Michel Sidoroff, Pierre-Yves Modicom, Benoit Schnekenburger, Christian Eyschen
- Laïcité, discriminations, racisme, les professionnels de l'éducation à l'épreuve** 47
note de lecture par Christian Eyschen

E*rrare humanum est, sed vademecum diabolicum*

Le **Ministère de l'Éducation Nationale** (MEN) a édité, à destination de la « *communauté éducative* » un **vade-mecum** intitulé « **La Laïcité à l'École** ». La **Libre Pensée** a pris le temps nécessaire pour l'étudier, l'analyser et donner son point de vue. Nous le faisons en deux étapes. En quelque sorte, d'abord la **preuve**, puis après le **concept**. Trop souvent, on voit des concepts apparaître avant les preuves, ce qui est le propre du dogmatisme le plus étroit.

S'il fallait résumer ce vade-mecum, un seul mot suffirait : **répression**. Le terme « *procédure disciplinaire systématique* » est constamment avancé et cité quasiment dans tous les chapitres. Ce document est donc un instrument pour réprimer ce qui est appelé « *infraction à la laïcité* », sans jamais s'étendre vraiment sur le contenu de celle-ci. En clair, on comprend que ce qui est visé est EXPLICITE-MENT les **foulards islamiques**, les **abayas** et autres vêtements et signes musulmans, ou considérés comme tels. C'est la préoccupation majeure, le reste n'est que décorum, la cible est désignée, l'arme est fournie.

Loin d'être l'outil que souhaiteraient les **personnels de l'Éducation nationale**, et en particulier les enseignants, pour promouvoir la **Laïcité** dans le respect du **Droit** et dans le souci de préserver au maximum leurs élèves des ingérences agressives de toutes sortes. Nous souhaitons que cet ouvrage collectif les aide en cela.



Les Éditions de la Libre Pensée